

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2019

N° 302/12/2019 : EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Daniel DONADIO, Christine MOLLIN, Gaël TABARLY.

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°269 du 20 décembre 2018, portant adoption du Budget Primitif Annexe Transports Urbains - 2019,

Vu la délibération n°160 du 18 juillet 2019, portant adoption du Budget Supplémentaire 2019 - Budget Annexe Transports Urbains,

La Décision Modificative n°2 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2019.

En section d'exploitation :

- La dynamique territoriale se traduit notamment par un accroissement du versement transport par les entreprises avec un ajustement à la hausse de la recette prévue en 2019 pour un montant de 130 k€.

En section d'investissement :

- L'autofinancement supplémentaire généré par cet accroissement de recette permet de venir encadrer budgétairement la dépense nécessaire pour finaliser l'opération d'aménagement de la gare routière de la Fobio à hauteur de 130 k€.

Ainsi, le présent projet de DM n°2 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2019**

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL			73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	130 000,00	
		Total Dépenses Réelles Exploitation		0,00	Total Recettes Réelles Exploitation		130 000,00
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130 000,00			
		Total Dépenses Ordre Exploitation		130 000,00	Total Recettes Ordre Exploitation		0,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION			130 000,00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		130 000,00

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 000,00			
		Total Dépenses Réelles Investissement		130 000,00	Total Recettes Réelles Investissement		0,00
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	130 000,00
		Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		130 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			130 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		130 000,00	

TOTAL DEPENSES	260 000,00	TOTAL RECETTES	260 000,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget 2019 du budget annexe Transports Urbains s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative n°2	TOTAL
Investissement	1 300 000,00	1 066 827,20	130 000,00	2 496 827,20
Fonctionnement	5 773 000,00	195 148,00	130 000,00	6 098 148,00
Total	7 073 000,00	1 261 975,20	260 000,00	8 594 975,20

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe Transports Urbains 2019, avec la convocation de la présente séance.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 au Budget annexe Transports Urbains 2019, telle que présentée ci-dessus.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 2.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

